

DEC131206DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume DECOCQ directeur de l'unité FRE 3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122889 DGDS du 19/12/2012 portant création et renouvellement de la FRE 3498, intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés dont le directeur est M. Guillaume DECOCQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Guillaume DECOCQ*, directeur de l'unité FRE 3498, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DECOCQ, délégation de signature est donnée à Mme Déborah CLOSSET-KOPP, responsable de l'équipe Géo-écologie des Ecosystèmes et des Paysages, aux fins mentionnées à l'article 1er.

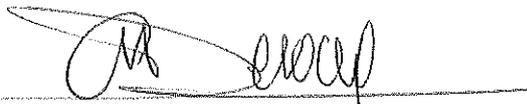
## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

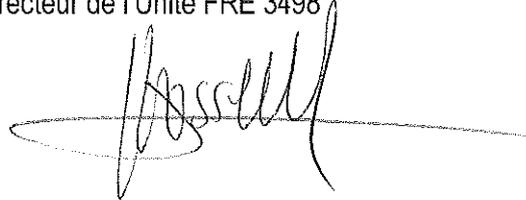
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 19/12/2012



Monsieur Guillaume DECOCQ  
Directeur de l'Unité FRE 3498

Madame Françoise PAILLOUS  
Déléguée Régionale



Madame Déborah CLOSSET-KOPP  
Responsable de l'équipe Géo-écologie  
des Ecosystèmes et des Paysages,